

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Marguerite l'effeuilleuse : nouvelle vaudoise : [suite]  
**Autor:** H.R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196749>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50  
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## La Municipalité de Lausanne avant 1882

On se souvient de ce qu'était l'ancienne organisation communale : la direction des affaires était confiée à une municipalité de sept membres, divisée en trois sections de deux membres et présidée par le syndic, qui, sans faire partie d'une section spéciale, avait accès dans toutes.

On reprochait à cette organisation d'être compliquée, peu expéditive, de ne pas attribuer à chaque municipal des fonctions nettement déterminées, de ne pas leur imposer une responsabilité sérieuse et effective, d'abandonner en somme au syndic et aux employés l'administration communale.

Toute l'administration fonctionnait en effet de telle façon que, en dehors des séances de la Municipalité, les municipaux fussent en quelque sorte des étrangers à l'Hôtel-de-Ville.

Toutes les affaires passaient d'abord par les mains du syndic ; il recevait seul toutes les lettres, pièces, demandes, etc., adressées à la Municipalité ; il était nanti le premier de toutes les questions, les renvoyait pour étude à la Municipalité et aux sections de la Municipalité, puis, après décision prise, les transmettait aux bureaux pour l'exécution.

Le rôle des municipaux se réduisait essentiellement à donner des préavis sur les affaires de leur section et à en délibérer en commun dans les séances de la Municipalité.

Les Municipaux, en effet, n'avaient pas de bureau à l'Hôtel-de-Ville pour délibérer, pour examiner entre eux les affaires de leur section, pour recevoir le public. Obligés de tenir le plus souvent leurs séances dans les bureaux d'un employé, ils n'avaient pas même dans l'Hôtel-de-Ville un pupitre, un fauteuil, un tiroir, une clé leur appartenant. Dans le bureau où ils siégeaient, ils n'étaient pas même chez eux, car ils n'avaient pas d'ordres à donner aux employés de leur section, qui relevaient tous directement du syndic.

Le préavis étant donné par la section, la décision prise par la Municipalité, le rôle des municipaux était terminé ; car, comme nous venons de le dire, ils n'avaient aucune autorité directe dans les bureaux, et, de fait, le contrôle de l'exécution des décisions leur échappait.

Tout concourait donc à affaiblir l'autorité et la responsabilité des administrateurs de la commune : dans chaque section, composée de deux membres, l'autorité étant partagée, la responsabilité l'était aussi ; les deux membres n'étaient-ils pas d'accord, l'un d'eux avait le droit de dire qu'il avait désapprouvé la décision prise ; une bonne décision était-elle mal exécutée, les membres de la section pouvaient s'en laver les mains, car ils n'étaient pas de leur ressort de contrôler l'exécution de leur décision ; la faute en était, non à eux, mais aux bureaux. Quant au syndic, il avait pour légitime excuse ses fonctions multiples et absorbantes. Ainsi s'évanouissait la responsabilité de la section, des municipaux, du syndic ; et quand le public se plaignait, on se trouvait en présence

d'une sottise faite et d'employés irresponsables.

Le Conseil communal, qui terminait son mandat en 1882, condamna, dans une de ses dernières séances, l'ancien système administratif et établit les *directions*.

Dès lors la commune fut administrée par les membres de la Municipalité et sous leur responsabilité. Les fonctions de chaque municipal furent nettement déterminées ; il eut un bureau à l'Hôtel-de-Ville, et les employés de son dicastère furent placés directement sous ses ordres. Il eut, en un mot, une autorité réelle et une responsabilité effective.

## Georges Rouge.

Si nous ne nous trompons, dans les nombreux articles de journaux et autres publications qui ont paru à l'occasion du Centenaire de l'Indépendance vaudoise, il n'a guère été question d'un homme qui a cependant joué un rôle très marquant dans les événements qui ont amené notre émancipation. Il s'agit de Georges Rouge, de Lausanne, né le 15 avril 1773. Nous avons prié l'un des membres de la famille de vouloir bien nous donner quelques renseignements biographiques sur ce vaillant patriote, et c'est grâce à son aimable obligeance que nous pouvons aujourd'hui les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

A l'époque dont nous parlons, la famille Rouge possédait la *Vuachère*, etc'est dans cette campagne que se tinrent les premiers conciliabules où se prépara le mouvement révolutionnaire auquel nous avons dû notre affranchissement.

Quoique la famille ne possède à ce sujet aucun renseignement précis, il y a tout lieu de supposer que leurs LL. EE. furent informées de ce qui se passait à la Vuachère, et que ce fut à cette occasion que Georges Rouge fut arrêté comme suspect et conduit à l'Hôpital, qui servait aussi de prison.

Ce qui paraît confirmer cette supposition, c'est le fait que Georges Rouge n'assista pas au banquet des Jordils, auquel il aurait sans doute participé avec empressement s'il eût été libre. F.-L. Rouge, qui figure dans la liste des convives, contenue dans notre rapport au Conseil communal sur le projet d'un monument commémoratif de ce banquet, était son frère.

L'arrestation de M. Georges Rouge a donc eu lieu avant 1791.

Le prisonnier put s'évader grâce au dévouement de deux amis qui avaient été autorisés à lui rendre visite. L'un de ceux-ci prit sa place dans la prison, tandis que Georges Rouge sortait avec son compagnon, sans être reconnu par les gardiens. Une voiture l'attendait, qui le conduisit à Cully, où deux bateliers prévenus le firent passer sur la rive opposée. Ces détails ont été confirmés à la famille Rouge par M. Forestier ancien notaire à Cully, qui a connu ces deux bateliers.

Libre, mais sans ressources, Georges Rouge s'engagea comme volontaire dans les armées

de la République une et indivisible. Il fit, comme dragon, les guerres de la Vendée et assista à la déroute du Mans, en 1793. Grièvement blessé, il fut licencié, et d'étape en étape, toujours à pied, il rentra au pays.

Tenant compte de son jeune âge, le gouvernement bernois ne le molestait pas, et le nomma au contraire justicier de la Noble cour de Justice, en 1795.

Il était alors âgé de 22 ans.

Georges Rouge obtint son brevet de notaire en 1796 et fut autorisé à pratiquer en 1797.

Membre du Conseil des Deux Cents, il faisait partie du *Comité de Réunion*, et s'était rendu au quartier général du général Ménard, à Fernex, pour lui exposer la situation du pays et l'urgence de son intervention.

Le général ne fut sans doute pas difficile à convaincre, car dans la nuit du 23 au 24 janvier, Georges Rouge rentra à Lausanne et remettait à l'Assemblée des députés des villes et des communes réunis à l'Hôtel-de-Ville, une lettre qui donna à la situation une tournure aussi nouvelle qu'imprévue.

Par cette lettre, le général Ménard faisait savoir que la République française offrait sa protection aux Vaudois.

Le 28 janvier l'armée française franchissait la frontière. La révolution était faite.

Dès lors Georges Rouge occupa diverses fonctions publiques. Le 4 juillet 1803, il fut nommé juge de district ; le 2 août de la même année, accusateur public ; puis greffier du Tribunal de district en 1824.

En 1831, Georges Rouge fut élu premier député de Lausanne à la Constituante.

Très éprouvé à la fin de sa carrière par les nombreux décès qui décimèrent sa famille, ce brave citoyen mourut le 10 avril 1838.

## Marguerite l'effeuilleuse.

NOUVELLE VAUDOISE

VI

En se voyant découverte, la jeune fille baissa la tête et parut honteuse. — Vous ici ? dit-il. — La pauvre enfant laissa échapper, pour toute réponse, un soupir plus désespéré que le premier.

Après un moment de silence embarrassant pour tous deux, Antoine répéta sa demande d'une voix affectueuse.

— Je voulais... je voulais vous prier, murmura l'effeuilleuse, de ne pas partir, puisque demain j'aurai quitté la ferme.

— Qui vous a dit que je partais et que vous en étiez la cause ? reprit le jeune homme avec vivacité.

— Vous savez bien, Monsieur Antoine, que c'est la vérité ; seulement avant de quitter la maison de votre père, je tiens à vous assurer que jamais je n'ai cherché à vous faire le moindre tort, et d'ailleurs, comment l'aurais-je pu. Par la mémoire de ma pauvre mère, je vous jure que ma conduite a été franche et loyale.

— Hé bien ! je vous crois, Marguerite, mais mon parti est pris, ne m'arrêtez pas... Adieu, retournez à la maison, où vous pourrez épouser mon père. Moi je serai bientôt oublié.

— Moi ! épouser votre père ! qui dit cela ?

— Tout le monde; il vous aime et vous l'aimez aussi.

— Je respecte votre père, je suis reconnaissante des bontés qu'il m'a témoignées, voilà ce qui est vrai, tout le reste est faux; d'ailleurs, vous l'avez dit, je ne suis qu'une pauvre servante, recueillie par charité. En prononçant ces derniers mots, Marguerite ne put retenir ses larmes.

— Pardonnez-moi, ah! pardonnez-moi, Marguerite, je vous ai fait de la peine, mais... tenez... j'étais fou quand j'ai dit cela, et puis je souffrais tant, car, voyez-vous, loin de vous détester... je vous aimais de tout mon cœur.

— Vous m'aimiez!

— Et à présent plus que jamais. Ecoutez, Marguerite, je retournerai à la maison, mais vous y resterez.

— Je ne sais si je dois... je crois qu'il vaut mieux que je m'en aille.

— Je comprends, vous ne pouvez me voir, reprit tristement le jeune homme.

— Ne croyez pas cela, Monsieur Antoine, je suis touché de vos bonnes paroles, mais je ne puis oublier que je ne suis qu'une pauvre fille, et je ne peux ni ne dois répondre à votre amour.

— Et si j'étais pauvre aussi?

— Alors, dit Marguerite en rougissant, alors... je ne sais pas.

Un instant après les deux jeunes gens revenaient côte à côte, à la ferme Cornaz. Le silence qu'ils observaient n'était pas un indice de froideur ou de mésintelligence, car Antoine jetait à la dérobée sur sa compagne des regards remplis d'espérance et d'amour.

Les vendanges sont achevées, les vergers sont dépouillés de leurs fruits, mais l'hiver n'est pas encore là; quelques beaux jours viennent encore réjouir la fin de l'année. Il faut en profiter, c'est ce qu'on répète un peu partout, et à la ferme Cornaz plus qu'ailleurs.

Il n'est bruit dans tout le village de Chexbres que du mariage du fils Cornaz avec la belle *effeuilleuse*. Chacun prétend avoir eu vent de la chose depuis longtemps.

— Je vous l'avais toujours dit, répète une vieille commère dont le menton cherche sans cesse à embrasser le nez. Ça ne pouvait finir autrement.

— Mais c'est du père Abram que vous parlez, François, lui répond une forte luronne aux joues rouges comme des coquelicots.

— C'est bon, c'est bon, Jenny, on sait ce qu'on sait; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit clair.

À la *Croix-Blanche*, les commérages entre hommes vont aussi leur train. L'oncle Samuel est accablé de questions, mais il est trop affairé pour y répondre, car le grand jour approche, et c'est lui qui s'est chargé de l'organisation de la fête.

— Le mariage d'Antoine et de Marguerite est effectivement décidé. — Abram Cornaz, au rebours de ce qui se passe en pareil cas chez les gens riches, avait accueilli avec joie la demande de son fils, touchant le mariage de celui-ci avec l'aimable *effeuilleuse*; il préférerait Marguerite, pauvre, laborieuse et modeste, à une personne richement dotée qui arriverait chez lui avec autant de prétentions que d'écus.

Qui fut heureux de ce dénouement? Ce fut, outre le jeune couple, l'oncle Samuel: sa filleule épousant Antoine, c'était mieux encore qu'il ne l'avait espéré; aussi voulut-il se charger du *trousseau*. Son égoïsme et sa mauvaise humeur avaient disparu tout à fait.

Sans être riche, l'aubergiste de la *Croix-Blanche* avait, dans un tiroir secret d'une vieille *garde-robe*, certains vieux louis de Berne qui n'attendaient que le moment de rentrer dans le monde. L'oncle Samuel en employa quelques-uns à l'achat du *trousseau*; il y mit de l'amour-propre, et on fut unanime pour trouver qu'il fit royalement les choses. Quant à Antoine, le brave garçon pensait que les magasins de Lausanne et de Vevey ne seraient jamais assez assortis au gré de ses désirs et selon les mérites de sa fiancée.

Le jour de la noce arriva enfin, de nombreux pèrards et coups de fusil l'annoncèrent à tous les environs. Devant l'église du village, une quantité de curieux attendaient le cortège de la mariée. Celui-ci parut, précédé par une foule d'enfants. Marguerite, vêtue de blanc et la couronne de fleurs d'oranger sur la tête, attirait tous les regards; elle donnait le bras à son parrain; venaient ensuite Antoine, son

père et un grand nombre d'invités des deux sexes.

Après la bénédiction nuptiale, le ministre fit aux nouveaux époux une touchante et chaleureuse allocution, qui les impressionna vivement.

— *Regarde-voir*, disait un des gamins qui s'étaient *faufilés* dans l'église.

— Quoi! lui demanda un de ses compagnons.

— L'oncle Samuel qui pleure!

Au sortir de l'église, on se rendit à la *Croix-Blanche*, où des chars à bancs tout attelés attendaient les gens de la noce.

Après une joyeuse collation, on monte en char, les jeunes gens faisant de leurs bras des dossiers pour leurs compagnes, puis les chevaux partent au grand trot pour Vevey, où devaient avoir lieu le dîner et le bal.

Et maintenant, ami lecteur, que vous dire de plus?... Toutes les espérances conçues par le jeune couple se sont pleinement réalisées. Antoine, *rangé* et laborieux, fait le bonheur de sa femme, qui le lui rend bien; cette dernière, toujours belle et heureuse, ne laisse pas passer un seul jour sans rendre grâce à Dieu de son bonheur; le père Cornaz, comblé de soins et d'attentions, semble rajeuni de dix ans. Quant à l'oncle Samuel, il va toujours, suivant son expression, son petit bonhomme de chemin; toutes ses câlineries, ses caresses et ses gracieusetés, sont réservées à deux petits êtres blonds et roses. Ce sont les enfants de l'*Effeuilleuse*.

H. R.

### Dâi bounés z'orolhiés.

On n'est tot parâi pas ti lè mîmo quand on a bu on coup!

Vo vâidès bin soveint dâi gaillâ qu'ont fifâ' n'a tropa dè demi-litro que sont diés què dâi tiençons et que sè mettont adè à ein tsantâ dâi totès galèzès, àobin que vo débliottont on moué dè dieuséri à vo fèrè crèvâ dè rire; cliâo ziquie, l'est dâi soulons dè sorta po bin derè; mâ, y'ein a assebin dâi z'autro que sont bordons et pottus qu'ôrdianstro quand l'ont caquiés verro derrâi lè tètets; tsertsons rogne à tot le mondo et l'einmourdzont dâi tsecagnés à quoui que sâi; ma fâi, avoué cliâo cocardiens, ne faut pas cressenâ et ni allâ lâo derè dou iadzo « crapaud », kâ l'ont astout eimpougnâ 'na bottolie àobin on tabouret pè'na piauta et hardi! pan, su la pipe!

Enfin quiet, cé diablo dè vin ne fâ pas à ti lo mème effet; lè z'ons, quand l'ont bu, ont'na ni affâ dâo tonaire et dâi z'autro ne poivont pâpi derè papet; y'ein a assebin que poivont sè reduirè sein cotâ lè mourets, quand bin l'ont golliaisi tota la dzornâ et dâi z'autro, qu'on feimeint bu dou iadzo trâi décis, que tignont tota la tserrière ein deseint: « A moi les murs, la terre m'abandonne! »

Et cliâo qu'ont lè guibaulès que refusont dè fèrè lâo servicio! que faut que dâi bons citoyens lè preignent pè lè brés et pè lè piautès po lè remorquâ tant qu'a l'hotô! Ein vouaiquie dâi gaillâ que baillont dâo fi à retoudrè! assebin quand on padè esquivâ cliâo covrà, faut lo fèrè, kâ quand on rapportè dinse tsi li on compagnon, faut pas s'atteindrè à reçaidrè dâi remachèmeints dè la fenna et ni on verro, quand bin dâi iadzo, vò l'ariâ prâo affanâ; la pernetta vo fâ n'a potta qu'on derâi que l'est vo qu'âi soulâ se n'homme.

Carcavet étâi on gaillâ que fifâé destra; assebin sè trovavè prâo soveint pè la pinta avoué dâi bombardaiés dè la metsance. Quand l'avâi dinsè bu, lo mor allavè adè bin, mâ l'est lè piautès que l'âi manquâvont po s'alla reduirè, et commeint cutsivè tot solet à n'on pâilo d'amont, s'agessâi d'allâ se fourrà à la paille on pou à catson po pas que la Jeannette l'oussè, kâ la fenna fasai adè lo détertin quand Carcavet reintrâvè dinse battant.

Onna nè, que l'ein avâi 'na fédérala, lo pinter lâi dese:

— Ora allein Carcavet! l'est onj'hàorès, tè faut allâ tè reduirè!

— Oh! ne pu pas, l'âi fâ l'autro, y'é coudhi mè levâ, mâ lè tsambés refusont, parete que su on bocon paffe; pu yè poairè dè fèrè dâo boucan ein monteint lè z'égrâ et gâ la càrra! se la Jeannette m'otù reintrâ; se tè plliè, laisse-mè allâ cutsi su ton fein!

— Na! na! rien dè cein, tè faut alla dremi tsi tè, tè portèri à câcou tant qu'âo pâilo, et po montâ lè z'égrâ, ye trèrè mè choquès, dinse ta fenna ne vâo rein ourè.

— Ah! te crâi que ne vâo rein ourè! l'âi fâ Carcavet, la Jeannette a dâi pe finnès z'orolhiés què tè, pisque mè dit adè que l'otù montâ lo baromètre!

C. T.

**La fuite de Louis-Philippe.** — En France, il est question paraît-il de célébrer le cinquantième anniversaire de la révolution de février 1848. A ce propos le *XIX<sup>e</sup> Siècle* rappelle cette amusante anecdote:

» On sait que Louis-Philippe dut fuir les Tuileries en gagnant la place de la Concorde par la galerie qui se trouve sous la terrasse longeant le quai. Le moment était critique, et, bien qu'on n'en voulût point à son existence, ce départ n'était pas aisé.

» Au moment où, hésitant sur le parti le plus pratique à prendre, il débouchait sur la place, un ouvrier vint, l'ayant un des premiers reconnu, se place à ses côtés, énergiquement, en défenseur solide et déterminé. L'homme était doué d'une belle vigueur et il faisait de son corps un rempart au souverain renversé.

» Il s'agissait de faire monter le roi dans un fiacre, qui attendait. La nouvelle de sa sortie s'était répandue comme une trainée de poudre, et la foule s'amassait autour de lui, curieuse et agitée. L'homme jouait des coudes pour faire passer Louis-Philippe et il reçut quelques horions en s'efforçant de lui ouvrir la voie. Le trajet n'était pas long, jusqu'à la voiture, mais il était difficile et laborieux.

» Ce garde-du-corps de la dernière heure, dont le sang-froid était parfait, ne s'épargnait pas pour protéger le monarque pour qui l'exil commençait. Il parvint enfin, au milieu des remous, à gagner le fiacre. Il y fit monter le roi en le poussant, et, avec un air de défi, en regardant ceux qui l'entouraient, il ferma la portière. Tandis qu'il s'assurait qu'elle était bien close, Louis-Philippe, au milieu de son effarement, touché de tant d'égards courageux, remercia avec effusion l'homme qui s'était constitué son protecteur efficace, en lui disant combien il lui savait gré de sa suprême fidélité.

— Oh, ce n'est pas la peine de me remercier, allez! répliqua rondement celui-ci... C'était pour être plus sûr de vous voir partir pour jamais... Vive la République!

**Ma tante.** — Voici comment les « Annales politiques et littéraires » expliquent l'origine de ce mot par lequel on désigne familièrement le Mont-de-Piété:

Alors que le prince de Joinville était fort jeune et tenu assez serré par son père, qui n'était pas un père prodigue, la reine sa mère lui avait fait cadeau d'une magnifique montre en or.

Un jour, la reine ne voyant plus cette montre au gousset de son fils, lui demanda ce qu'il en avait fait.

— Elle est chez *ma tante*, répondit le jeune homme.

On court chez la princesse Adélaïde: on interroge, on cherche; nulle trace du précieux objet.

Il fallut alors s'expliquer et dire quelle était cette parente inconnue, nouvellement alliée à une famille royale... C'était le Mont-de-Piété.

Le mot fit fortune et passa même la Manche. Seulement les Anglais, qui sont nos contraires